

Les maladies infectieuses à déclaration obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles

Pourquoi déclarer?

La déclaration de cas de maladies infectieuses est une alerte sanitaire permettant la prise de mesures de prévention afin d'empêcher la survenue d'autres cas ou de contrôler une épidémie. Il s'agit d'une mesure de santé publique.

A qui et comment déclarer?

La déclaration des maladies infectieuses auprès des médecins inspecteurs de la cellule de surveillance de la FW-B se réalise:

- Par téléphone au 070 246 046, 7 jours sur 7, de 9 à 22 heures. En dehors de ces heures, un répondeur est à votre disposition vous permettant de laisser vos coordonnées.
- Via l'interface MATRA, via le site internet www.sante.cfwb.be, onglet 'Maladies infectieuses – déclaration'
- Par courrier électronique surveillance.sante@cfwb.be
- Par fax au 02 600 04 90



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Liste des maladies infectieuses à déclaration obligatoire

La sévérité de la maladie, l'absence de moyen thérapeutique et/ou le potentiel épidémique implique une prise de mesures de prévention et de contrôle qui impose une déclaration obligatoire dès suspicion clinique des pathologies suivantes :

- Botulisme
- Choléra
- Coqueluche
- Diphtérie
- Fièvre hémorragique virale (filovirus [Ebola, Marburg] ou arenavirus [Lassa])
- Syndrome hémolytique urémique liée à une infection à *E. coli* EHEC/VTEC
- Infection invasive à méningocoque
- Peste
- Paralysie flasque aiguë (suspicion de poliomyélite)
- Rage
- Rougeole
- Syndrome respiratoire de présentation aiguë et sévère dans un contexte épidémiologique d'émergence d'un virus
- Toxi Infection Alimentaire Collective (TIAC)
- Variole
- Tout autre problème infectieux à présentation particulière

Les pathologies suivantes sont à déclarer dès confirmation diagnostique* :

- Anthrax
- Brucellose
- Chikungunya autochtone
- Dengue autochtone
- Fièvre jaune autochtone
- Fièvre du Nil autochtone
- Fièvre Q
- Fièvre typhoïde ou paratyphoïde
- Hépatite A
- Hépatite B aiguë
- Infection à *E. coli*/VTEC/EHEC simple
- Infection à *Haemophilus influenzae* b invasive
- Légionellose
- Listériose
- Malaria autochtone
- Nouveaux serotypes d'influenza
- Oreillons
- Psittacose
- Rickettsiose autochtone
- Tuberculose
- Tularémie

* Diagnostic clinique associé à un lien épidémiologique ou à un test de laboratoire; pour les oreillons, dans un contexte d'épidémie, le diagnostic peut être uniquement clinique.